



CEA



**Cinquième Conférence des ministres africains chargés
de l'enregistrement des faits d'état civil**
Lusaka, 14-18 octobre 2019

CRM5/2019/20

Systeme égyptien d'enregistrement électronique des naissances et des décès

Thème de la Conférence :

*Des systèmes innovants d'enregistrement des faits d'état civil
et d'établissement des statistiques de l'état civil : fondement pour la gestion
de l'identité juridique*



APAI-CRVS
Pour que chacun soit visible en Afrique



Décennie du repositionnement
de l'enregistrement des faits
d'état civil et des statistiques
de l'état civil en Afrique
2017-2026

I. Contexte

1. L'automatisation de l'enregistrement des naissances et des décès, y compris des données sur les causes de décès, qui fournit des informations en temps réel, est extrêmement importante en appui à la planification stratégique, à la formulation de politiques et à la prise de décisions.

2. Conformément aux orientations qu'il a adoptées en matière de réforme administrative et d'automatisation des services publics, et dans le droit fil de sa stratégie de développement durable à l'horizon 2030, le Gouvernement égyptien a décidé de donner la priorité à l'automatisation de l'enregistrement des naissances et des décès, parallèlement à la mise en place d'une base de données dynamique permettant de fournir ces informations en temps réel à une multitude d'autres services gouvernementaux.

3. En 2017, le Ministère égyptien de la planification, du suivi et des réformes administratives a développé et mis en place, en collaboration avec le Ministère de la santé, le Système égyptien d'enregistrement des naissances et des décès, afin d'automatiser 4 571 bureaux de services de santé, 300 départements et 27 directions de santé en les reliant à une base de données centrale. Cette automatisation a permis une utilisation efficace de technologies, non seulement pour mettre rapidement à disposition les statistiques de l'état civil, mais aussi pour offrir instantanément des services au public, grâce à l'établissement de liens entre les différentes entités du Gouvernement égyptien. L'interopérabilité des divers secteurs sur une plateforme efficiente, sécurisée et confidentielle a aussi facilité la prestation de services d'autres secteurs publics, notamment ceux chargés de la gestion de l'identité et de l'assurance maladie universelle.

II. Système d'enregistrement électronique des naissances et des décès

4. Le système égyptien est un projet inédit utilisant des idées novatrices pour développer un système d'enregistrement électronique des naissances et des décès qui fonctionne bien, son objectif étant de fournir instantanément des données et indicateurs exacts sur les naissances et les causes de décès, à l'intention des décideurs et autres parties prenantes à tous les niveaux.

5. Ce projet remplace le système manuel d'enregistrement sur papier des naissances et des décès par un système d'enregistrement automatisé permettant de créer une base centrale de données pour les naissances, les décès et les causes de décès. Comme le système s'inscrit dans le cadre juridique stipulé par la loi égyptienne sur l'enregistrement des faits d'état civil, il n'a pas été nécessaire de changer la législation.

6. La mise en application de ce système électronique a nettement réduit le nombre d'entrées incomplètes et d'erreurs dans les entrées, grâce à une série de validations des données saisies. Les citoyens, les résidents et les réfugiés reçoivent directement du Ministère de la santé un extrait d'acte de naissance ou un certificat de décès imprimé, dès que les données ont été saisies. Le Ministère de la santé avise alors par voie électronique l'autorité chargée de l'enregistrement des faits d'état civil de ce nouvel événement survenu dans un établissement sanitaire, qu'il soit public ou privé.

7. Afin d'assurer la continuité des opérations en ligne, le système utilise une liaison radio GPRS/3G (avec tunnel APN pour liaisons sécurisées) pour pallier l'absence de lignes fixes et mettre en place un réseau de transmission de données publiques sécurisé reliant 4 571 établissements sanitaires avec 300 départements et 27 directions ; tous reliés au Ministère de

la santé. En outre, plus de 10 000 employés (commis chargés de la saisie des données, médecins et superviseurs) ont bénéficié d'activités de renforcement de leurs capacités.

8. Le processus d'enregistrement, y compris l'incorporation des données dans le système du Ministère de la santé, se fait en 15 minutes, alors que cela prenait un mois avec le système sur papier.

9. Lorsque les statistiques de l'état civil sont prêtes, elles peuvent servir à assurer la couverture complète des vaccinations, à calculer la population totale et à éclairer ainsi la planification et la prise de décisions dans d'autres secteurs du gouvernement, notamment en matière de sécurité sociale. Une « horloge démographique » en temps réel située à l'Agence centrale de la mobilisation générale et de la statistique est instantanément actualisée lors de chaque naissance et de chaque décès. Les tableaux de bord du système traitent et analysent les données et affichent des représentations graphiques et géographiques de la répartition des naissances et des décès et des causes de décès par village, district et gouvernorat, ainsi que par âge et par sexe. À l'aide des causes de décès, une carte de santé de l'Égypte est constamment mise à jour. Aujourd'hui, 39 rapports statistiques et 21 indicateurs de santé sont régulièrement établis.

10. Le Système égyptien utilise la dixième révision de la Classification internationale des maladies (CIM-10) pour codifier, classer, enregistrer et analyser les causes de décès. Les rapports sont aussi établis à l'aide de la CIM-10.

11. En 2017, le Système égyptien a facilité l'enregistrement de 6 082 nouveau-nés réfugiés, leur donnant ainsi immédiatement accès aux services tels que la vaccination et les subventions aux réfugiés.

III. Présentation

12. Un exposé sera présenté par un représentant du Ministère de la planification, du suivi et de la réforme administrative.

IV. Questions à examiner

a) Comment l'automatisation de l'enregistrement des naissances et des décès et des causes de décès peut-elle minimiser le nombre de données incomplètes et mettre les informations sur les faits d'état civil à la disposition de tous les prestataires de services publics en temps opportun ?

b) Les cartes sanitaires établies en temps opportun incluent-elles des indicateurs sur la démographie, la mortalité et les causes de décès pouvant servir à la planification de l'affectation des ressources et des interventions sanitaires stratégiques ?

c) Comment les technologies de l'information et de la communication peuvent-elles servir à pallier l'absence d'infrastructures de communication dans les villages et autres zones reculées ?

d) Étant donné que les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil sont plurisectoriels, que faut-il faire pour unifier le travail d'enregistrement dans tous les offices de l'état civil ?

e) Les changements n'étant pas faciles à effectuer, comment le Ministère de la santé a-t-il surmonté la résistance du gouvernement et du public lors du passage de l'enregistrement manuel à l'enregistrement électronique ?

f) Le Système égyptien envisage-t-il ou prépare-t-il de nouveaux développements pour s'améliorer ?
